



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2022/04/25/1 portant sur

**L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 21 MARS 2022**

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 25 avril 2022*

PARTICIPANTS

Monsieur Pierre SCHIES - Directeur des interventions et de la coordination de l'Etat - représentant
Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes

Madame Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux
consulaires – **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Madame Maryline PELOU - Inspectrice des finances publiques - Division pilotage de l'action
économique – représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques
des Alpes-Maritimes,**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président,
MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis –
Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire,
Membres du Bureau.

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA
Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel,
DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH
Stéphane, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LAYLY Eric, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LEROY Anne,
LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, , MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON
Martine, MESSINA Aurélie, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège,
REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice,
SOURAUD Emmanuel, TBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO
Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

***51 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de
majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.***

Messieurs KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Messieurs, ALBISER Yves, BOUDET Ludovic, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie,
FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique,



KLEINKLAUS Christophe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, VALENZA Marcello, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CAMY César, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PLUMION Nicolas, PUY Michel, RIERA Julien, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**

EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Messieurs, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, **Membres du Bureau.**

Madame et Messieurs, BERTELOOT Nathalie, DASSONVILLE Pascal, LELLOUCHE Jean-Pierre, MANE Jean, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, ROMERO Pierre, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Monsieur, BARNAUD Sandrine, JULIENNE Stéphane, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Messieurs, DELHOMME Christophe, MANSI Théo, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, **Présidents honoraires.**
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, CAPPELAERE Nicolas, **Membres Élus Titulaires.**

Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, GIBAUD Richard, MASSÉ Philippe, SERVANT Lionel, **Membres Associés,**

Messieurs LAURENTI Thomas, MOURET Bernard, **Conseillers Techniques**



VU

- ▶ Les articles 53 et 56 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;

CONSIDERANT

- ✎ Que conformément à l'article 56 du Règlement intérieur, chaque séance de l'Assemblée Générale donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal retraçant les débats, les interventions, les votes et le déroulement de la séance sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ;
- ✎ Que conformément à l'article 53, 2^{ème} alinéa, du Règlement intérieur, le Président soumet aux membres élus, en début de séance de l'Assemblée Générale, l'adoption du procès-verbal de la séance précédente ;
- ✎ Que le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mars 2022 a été adressé par voie dématérialisée aux membres élus et au Préfet de Région le 19 avril 2022, afin qu'ils puissent formuler leurs observations avant son adoption par l'Assemblée Générale du 25 avril 2022 ;

IL EST PROPOSÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- ▶ **D'APPROUVER** sans réserve et à l'unanimité des membres votants les termes de ce procès-verbal.

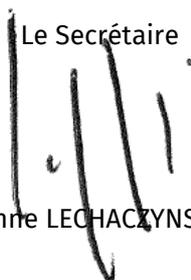
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

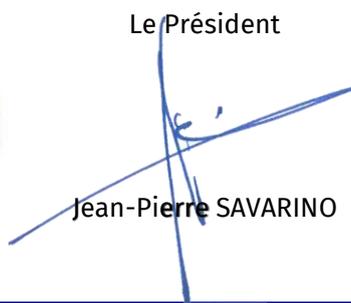
Nombre d'inscrits :	62
Nombre de participants à la séance :	51 (quorum : 32, atteint)
Nombre de déports :	0
Nombre de votes exprimés :	41 (quorum : 32, atteint)
Abstention :	10
Contre :	0
Pour :	41

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 25 avril 2022

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO